

[**Mise en copie des 13 pages déjà adressées à votre GrandChef de tutelle, son Excellence JPPrez Cf. document ci-joint**]

Cher avocatat feufeuveuleu *de-boismachin*,

Svp ne m'en veuillez pas trop de respecter la logique des faits avérés, en vous qualifiant comme je le fais là. Je ne fais de la sorte que me référer aux tristes incontinences en écritures dont vous vous rendirez coupable sous couvert et qui plus est de « *au nom de mme feufeuveuleu* » dans les (brillants) « *mémoires en réponse* » que l'on sait... Je sais pertinemment que cette qualification taquine et avérée « *d'avocatat* » vous fait faire des bonds de 3 mètres. Comme dit l'adage populaire bien connu : « - *Il n'y a que la vérité qui blesse* ». Et comme dit le dicton sioux lui aussi bien connu : « - *Il n'y a pas de fumée sans feu* ».

Et de facto, c'est avec une certaine acuité que vos écritures procéodurière justifient une telle appellation : 50% de minables tentatives de diversion, 50% de piètres tentatives d'échappatoire et 100% d'attaques purement personnelles plus ou moins folkloriques et plus ou moins diffamatrices...

... le tout en tout cas sans aucun rapport avec l'affaire qui nous occupait (qui nous occupe ?).

À savoir avec les faits avérés de symptomatiques irrégularités fédérales et de malversations morale plus que patentes auxquels se livrèrent les quelques guguss-apparatchicks de cette bien triste feufeuveuleu... La vraie ffvl m'avait quand même habitué à beaucoup mieux et à bien plus digne, sur les deux décennies écoulées de 1990 à 2009...

Encore faut-il souligner que cette « *affaire* » de truandage ©feufeuveuleu de licence ffvl 2012 sous couvert de pathétiques et même d'inqualifiables manoeuvres d'instrumentalisation d'un grave carton de vol [la honte dans la honte pour une supposée "*fédération sportive*" !!!]

ne sont que la partie émergée de l'iceberg merdeux qu'on sait, lequel navigue en eaux troubles feufeuveuleu/landrOPJ non pas depuis mars 2012 mais depuis l'été 2009, comme vous le savez vous-même pertinemment en tant que faux-cul de première.

Ce qui est navrant, c'est de savoir que ces quelques individus détournant de facto cette « *fédé* » de ses missions et prérogatives resteront impunis pour leurs agissements lamentables de ©2009 à fin2011. Alors bon, on se dit qu'il est heureux que *votre duchesnes de la motte d'arbitraire médical* ait à ce point fait le clown de l'abus de pouvoir « *libériste* » (gros gros guillemets) et qu'il se soit à ce point lui-même-auto-self caricaturé...

==> ce qui me permet à tout le moins de les « *serrer* » pour ça (...).

Quelque part, le fait que ces quelques guguss se soient ainsi mis dans le rouge en mars 2012 est donc un « *moindre mal* », même si l'image qu'ils donnent là à cette ffvl est, pour le coup, assez pitoyable (...)

Ceci dit, dans ces lignes je m'en prends à vous mais je sais bien que d'une certaine façon vous ne fûtes que le porte-plume procéodurier de ces quelques spécimens, même si très clairement vous le fîtes avec grand zèle ce qui à l'évidence n'est pas à votre honneur (doux euphémisme).

Quelques spécimens qui à l'évidence ne sont pas plus « *porteurs de valeurs fédérales et sportives* » que je ne suis pour ma part la Reine d'Angleterre (...)

J'ose quand même espérer pour vous que le verdict en date du 14/10 (sauf erreur) ne vous aura quand même pas trop fait MALOKU et que vous finirez par vous en remettre.

Peut-être pourriez-vous continuer de tenter de vous défouler (le « *vous* » étant ici collectif) en nous sortant je ne sais quelle « *tentative de pathétique recours* » (ou illusoire « *appel* »), qui sait ?

Je précise que, la Maison Montel n'étant *pour ce qui la concerne elle* pas du genre à faire ses coups en douce, copie de la présente est parachutée par email au sieur JPPrez. En terme de limpidité et de transparence, ça me semble être là le minimum syndical.

Bon ploufs.

Olivier Montel,

électron libre et iconoclaste, accessoirement libériste depuis 24 ans

Nota bene : pour le reste, vous n'êtes possiblement pas sans savoir que tout est accessible en ligne via